



Strasbourg, le 05 septembre 2023

Chers parents,

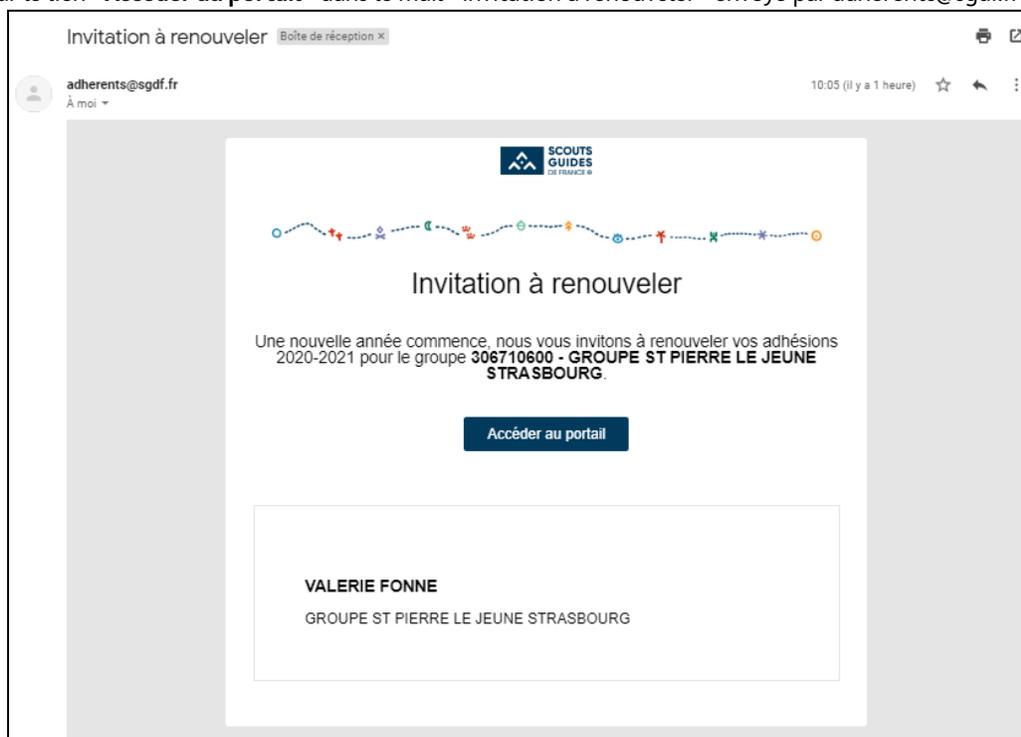
Si votre enfant était adhérent l'année dernière, il est possible de renouveler son adhésion en ligne.
Attention, l'inscription ne sera complète qu'avec les documents suivants que nous vous demandons de venir nous remettre **le samedi 09 septembre 2023 entre 17h et 19h** dans nos locaux 6, rue Léon Boll 67000 Strasbourg :

- La fiche sanitaire de liaison, avec
 - une photo d'identité récente de votre enfant
 - la copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations
- La fiche d'informations complémentaires
- le règlement de la cotisation

/!\ les parents ne pouvant accéder aux locaux lors des activités, il convient de ne pas attendre la première réunion pour remettre les documents aux chefs.

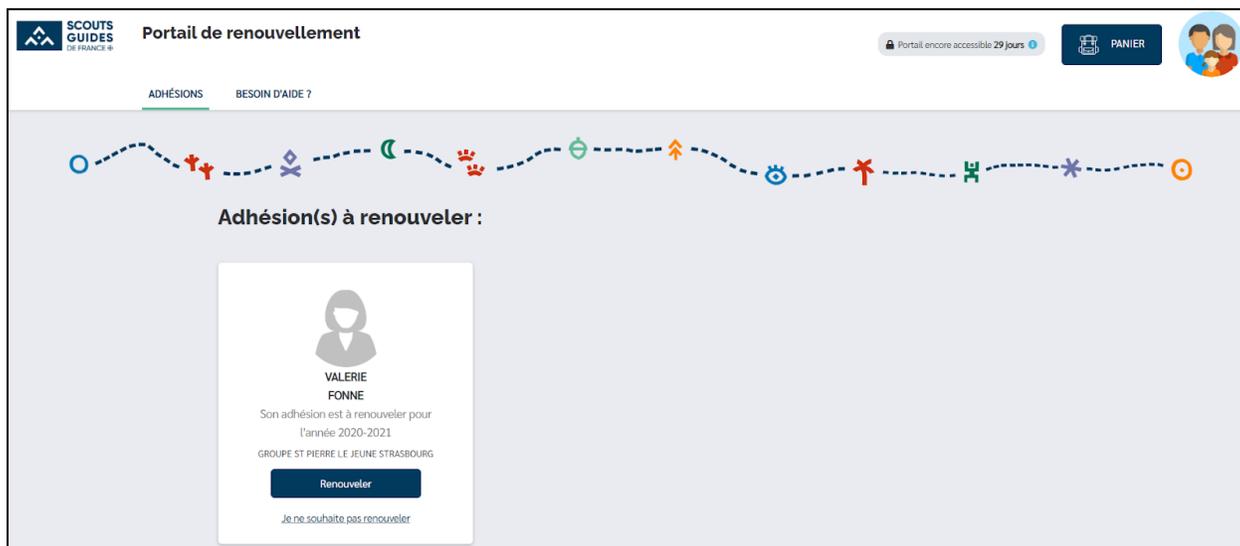
Tutoriel :

1. Cliquer sur le lien "**Accéder au portail**" dans le mail "invitation à renouveler" envoyé par adherents@sgdf.fr





2. Dans le portail de renouvellement, cliquer sur “Renouveler” pour le ou les adhérents à renouveler.



3. Corriger les informations de l'adhérent (noms, adresse, coordonnées...).
 Dans la partie “inscription”, sélectionner l'unité pour la nouvelle année dans le menu déroulant “structure”

Filles	Garçons	Années de naissance
Farfadets		2017, 2016 (6 ans révolus + être au CP)
Jeannettes	Louvetaux	2015,2014,2013
Guides	Scouts	2012,2011,2010
Caravelles	Pionniers	2009,2008,2007
Compagnons		2006,2005,2004

Cocher les différentes autorisations.

4. Dans la partie “Adhésions” :
 Sélectionner son QF
 Ajouter un éventuel don au groupe
5. Une fois toutes les adhésions renouvelées, se rendre sur le panier (qui a une forme de sac à dos), pour trouver le récapitulatif des adhésions à régler.
 Pour une question de simplicité, les règlements se font par groupe. Si la famille est dans deux groupes différents, il lui faudra faire 2 règlements (1 par groupe).
 Différents modes de règlements sont proposés :
- règlement par chèque, espèces ou chèques-vacances : il faudra les remettre au groupe. Un mail est envoyé avec le montant total dû.
 - règlement par virement : préciser impérativement dans le libellé « Adhésion – Nom de famille l'enfant ».
 - La comptabilité des adhésions étant séparée de celle des activités, merci de ne pas cumuler les sommes dues.

Amitiés Guides & Scouts,
 Les maîtrises du Groupe St Pierre-le-Jeune / Strasbourg